

Dr Annie Thébaud-Mony, PhD
11 rue Gaston Charle
94120- Fontenay-sous-bois
France
33 1 48 76 55 12
annie.thebaud-mony@wanadoo.fr

Monsieur le Rédacteur en chef
Le Devoir
Quebec
Email: redaction@ledevoir.com

Fontenay-sous-bois, 2février 2011

Objet : Publireportage: ***L'amiante chrysotile démystifié***

Monsieur le Rédacteur en chef,

La page intitulée : *L'amiante chrysotile démystifié*, sponsorisée par la Mine Jeffrey Inc., qui a été publiée la semaine dernière dans votre journal contient des informations incorrectes pouvant gravement induire vos lecteurs en erreur.

1. La publicité affirme que: ***“L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande la REGLEMENTATION de l’utilisation du chrysotile, PAS le banissement.”*** Cette affirmation est erronée. En effet en mai 2006, l’assemblée générale de l’OMS a voté une résolution appelant les Etats-membres à s’orienter vers l’interdiction de l’amiante. Cette résolution est la suivante :

*“L’élimination des maladies causées par l’amiante devra passer par les actions de santé publique suivantes: a) reconnaître que la façon la plus efficace d’éliminer les maladies liées à l’amiante consiste à **mettre fin à l’utilisation de tous les types d’amiante...**”¹*

2. La publicité donne l’impression que **l’amiante est encore utilisé en quantités importantes aux USA**. Selon les dernières données officielles disponibles, une moyenne de 555 tonnes par an a été utilisée aux USA entre 2005 et 2009. Sachant que le pic de consommation de l’amiante dans ce pays a culminé en 1973 avec 803,000 t/an, la consommation actuelle est absolument insignifiante et réservée à des usages très particuliers, n’ayant rien à voir avec le marché du fibrociment dans l’industrie de la construction. S’il reste malheureusement de nombreux matériaux contaminés par les fibres d’amiante aux USA, comme ailleurs, c’est en raison de l’usage extensif de cette fibre, au cours du 20^e siècle. Les règles en vigueur pour le désamiantage témoignent d’un danger permanent provoqué par tout type de travaux sur ces matériaux contaminés.
3. Jouant sur le fait que le Centre International de Recherche sur le Cancer a inscrit le Chrysotile dans la catégorie des cancérogènes certains pour l’homme, la publicité fait

¹ http://www.who.int/ipcs/features/10chemicals_fr.pdf

Dr Annie Thébaud-Mony, PhD
11 rue Gaston Charle
94120- Fontenay-sous-bois
France
33 1 48 76 55 12
annie.thebaud-mony@wanadoo.fr

comme si le CIRC ayant averti du danger, cette institution préconisait le fait de « **mieux utiliser plutôt que bannir** ». Une telle affirmation est mystificatrice, le CIRC n'étant pas habilité à prendre des décisions de politique publique en lieu et place des Etats membres de l'OMS. Il s'agit d'une instance de recherche et d'alerte, comme le montre ses travaux récents sur la dangerosité du chrysotile, publiés dans The Lancet Oncology en Mai 2009. Le CIRC a encore accru la liste des cancers provoqués par l'exposition au chrysotile :

“Epidemiological evidence has increasingly shown an association of all forms of asbestos (chrysotile, crocidolite, amosite, tremolite, actinolite, and anthophyllite) with an increased risk of lung cancer and mesothelioma... Sufficient evidence is now available to show that asbestos also causes cancer of the larynx and of the ovary.”²

4. Enfin, une controverse, pourtant tranchée depuis des décennies, est remise en avant dans la publicité. Les études scientifiques citées « **supportent un seuil d'exposition en dessous duquel il n'y a pas d'effet négatif observé sur la santé** ». Un consensus scientifique international a ré-affirmé à maintes reprises l'absence de seuil de toxicité des fibres d'amiante, en particulier à partir de l'exemple du mésothéliome, cancer redoutable de la plèvre, du péritoine et du péricarde, qui survient en présence de très faibles expositions au chrysotile. Il ne faut pas confondre l'absence de résultats concluants dans certaines études et l'absence de toxicité d'une fibre qui a malheureusement fait la preuve de sa dangerosité, notamment en Europe. Je voudrais rappeler ici l'ampleur de l'amiante. En France seulement - qui a massivement importé du chrysotile canadien pendant des décennies - le nombre cumulé de décès attribuables à l'amiante est de 100 000 en 25 ans. Ceci représente une catastrophe telle que celle provoquée par la bombe atomique à Iroshima au Japon.

Directeur de recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, spécialiste des cancers professionnels, ayant conduit des enquêtes sur ce sujet pendant trente ans, je n'ai malheureusement aucun doute sur les graves dangers que représentent l'extraction et l'usage de l'amiante pour les êtres humains et leur environnement. Au regard de tels enjeux pour la santé publique, cette publicité de l'industrie minière, publiée dans un journal d'information comme le votre, peut gravement induire en erreur vos lecteurs et porter le discrédit sur votre journal lui-même.

Je vous fais confiance pour réparer les erreurs d'information contenues dans cette publicité et vous adresse mes plus sincères salutations

Dr. Annie Thebaud-Mony, PhD
Directrice de recherche INSERM honoraire

² [http://www.thelancet.com/oncology Vol 10 May 2009, pages 453-454](http://www.thelancet.com/oncology/Vol%2010%20May%202009/pages/453-454)